



Assemblée générale

Distr. générale
24 mai 2012
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Troisième session

Rio de Janeiro, 13-15 juin 2012

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Projet de document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.
4. Règlement intérieur provisoire de la Conférence.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa troisième session.

Notations

1. Élection du Bureau

Par sa résolution 64/236, l'Assemblée générale a décidé de créer un Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et a invité les groupes régionaux à proposer des candidats pour le Bureau du Comité préparatoire, qui serait composé de 10 membres et qui comprendrait donc deux représentants de chacun des cinq groupes régionaux.

Le Comité préparatoire examinera ce point afin de pourvoir les sièges devenus vacants du fait de la démission de certains membres du Bureau.



2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Par sa résolution 66/197, l'Assemblée générale a décidé que la troisième session du Comité préparatoire se tiendrait du 13 au 15 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil).

3. Projet de document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

À l'alinéa b) du paragraphe 20 de sa résolution 64/236, l'Assemblée générale a indiqué que la Conférence donnerait lieu à un document politique ciblé. Au paragraphe 10 de sa résolution 66/197, elle a encouragé vivement les États Membres à mener à bien les négociations sur le projet de document final lors de la troisième session du Comité préparatoire.

4. Règlement intérieur provisoire de la Conférence

Dans sa résolution 66/197, l'Assemblée générale a constaté qu'il convenait d'accélérer l'élaboration du projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence de sorte qu'il soit achevé dès que possible en 2012 et a pris note de la décision du Bureau du Comité préparatoire d'entamer des consultations informelles à ce sujet, qui devraient être rapidement menées à bien. Le Comité préparatoire adoptera donc le règlement intérieur provisoire de la Conférence et le transmettra à celle-ci afin qu'elle l'approuve.

5. Questions diverses

6. Adoption du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa troisième session

Le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa troisième session sera soumis à la Conférence des Nations Unies pour examen et décision.
